Ce fichier a été téléchargé le Tuesday 7 October 2025 sur <u>Criminocorpus</u>, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines. Jan. 24, 2023

· Citer cette page

### Pour citer cette page

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Oct. 7, 2025. Permalink: <a href="https://criminocorpus.org/en/ret/25/19707/">https://criminocorpus.org/en/ret/25/19707/</a>

# **Code civil**

## Section V — Des successions collatérales

**Extrait** 

Article 753

Version du April 19, 1803

Texte source : Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.

A défaut de frères ou sœurs ou de descendans d'eux, et à défaut d'ascendans dans l'une ou l'autre ligne, la succession est déférée pour moitié aux ascendans survivans : et pour l'autre moitié, aux parens les plus proches de l'autre ligne.

S'il y a concours de parens collatéraux au même degré, ils partagent par tête.

#### Version du Jan. 1, 1835

Texte source: Modification de l'orthographe.

A défaut de frères ou sœurs ou de <u>descendants</u> <u>descendants</u> <u>descendants</u> <u>d'ascendants</u> <u>d'ascendants</u> <u>d'ascendants</u> dans l'une ou l'autre ligne, la succession est déférée pour moitié aux <u>ascendants survivants</u> <u>ascendans survivans</u>: et pour l'autre moitié, aux <u>parents</u> parens les plus proches de l'autre ligne.

S'il y a concours de parents parens collatéraux au même degré, ils partagent par tête.

### Version du March 26, 1957

Texte source: Loi n° 57-379 du 26 mars 1957 modifiant les articles 733, 753, 754 et 767 du code civil en ce qui concerne les successions collatérales.

A défaut de frères ou sœurs ou de descendants d'eux et à défaut d'ascendants dans <u>une ligne</u>, la succession est dévolue en totalité aux ascendants de l'autre ligne; à défaut d'ascendants dans <u>l'une et <del>l'une ou</del></u> l'autre ligne, la succession est <u>dévolue pour moitié</u> aux ascendants survivants : et pour <u>l'autre moitié</u>, aux parents les plus proches <u>dans chaque</u> de <u>l'autre</u> ligne.

S'il y a concours de parents collatéraux au même degré, ils partagent par tête.